

Legislative
Assembly
of Ontario



Assemblée
législative
de l'Ontario

1^{re} SESSION, 43^e LÉGISLATURE, ONTARIO
3 CHARLES III, 2024

Projet de loi 158

(Chapitre 35 des Lois de l'Ontario de 2024)

Loi proclamant le Jour du Groupe des Sept

M. B. Riddell

1 ^{re} lecture	30 novembre 2023
2 ^e lecture	6 mars 2024
3 ^e lecture	11 décembre 2024
Sanction royale	19 décembre 2024



Loi proclamant le Jour du Groupe des Sept

Sa Majesté, sur l'avis et avec le consentement de l'Assemblée législative de la province de l'Ontario, édicte :

Jour du Groupe des Sept

1 Le 7 juillet de chaque année est proclamé Jour du Groupe des Sept.

Entrée en vigueur

2 La présente loi entre en vigueur le jour où elle reçoit la sanction royale.

Titre abrégé

3 Le titre abrégé de la présente loi est *Loi de 2024 sur le Jour du Groupe des Sept*.

NOTE EXPLICATIVE

*La note explicative, rédigée à titre de service aux lecteurs du projet de loi 158, ne fait pas partie de la loi.
Le projet de loi 158 a été édicté et constitue maintenant le chapitre 35 des Lois de l'Ontario de 2024.*

Le projet de loi proclame le 7 juillet de chaque année Jour du Groupe des Sept.